

**cndp**  
Commission  
nationale  
du débat public

# Bilan du débat public Projet Penly 3

24 mars 2010 – 24 juillet 2010

dressé par le Président  
de la Commission nationale  
du débat public

24 Septembre 2010



Saisie par le Président d'EDF du projet de construction d'une troisième unité de production électronucléaire sur le site de Penly (Seine-Maritime), basé sur un réacteur à eau pressurisée de type « EPR » et dénommé « Penly 3 », la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé le 1<sup>er</sup> juillet 2009 d'organiser elle-même un débat public sur ce projet et d'en confier l'animation à une commission particulière (CPDP).

Elle a en effet considéré que les objectifs, la nature et l'importance du projet comme sa place dans la politique énergétique nationale lui confèrent un caractère d'intérêt national ; de même, elle a pris en considération ses enjeux économiques et sociaux ainsi que ses divers impacts, notamment sur l'environnement. Lors de la même séance, elle a nommé M. Didier Houli président de la CPDP.

La CNDP a ensuite nommé les membres de cette CPDP : le 2 septembre suivant Mme Bénédicte Herbinet ainsi que MM. Vincent Ala et Jean-Marc Helm puis le 7 octobre Mme Paula Ceccaldi et M. Rémy Martin.

Le 6 janvier 2010, sur demande du maître d'ouvrage, la CNDP a prolongé d'un mois et demi le délai de six mois prévu à l'article R.121-7 II du code de l'environnement afin que puissent être approfondis quelques points du dossier du débat.

Le 3 mars suivant, elle a considéré le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public, sous réserve qu'un chapitre soit consacré aux prises de position des Autorités de sûreté nucléaire allemande, britannique, finlandaise et française sur l'EPR ainsi qu'au retour d'expérience du chantier de Flamanville 3 et que le chapitre relatif à la maîtrise du projet développe selon les hypothèses d'organisation envisagées la question de la gouvernance et de la responsabilité de chacun des partenaires. Sous réserve que ces compléments d'information lui soient transmis avant le 16 mars 2010, elle a arrêté les dates du débat public (du 24 mars au 24 juillet 2010) et approuvé ses modalités d'organisation.

Le 12 mars 2010, au vu des compléments d'information proposés par EDF, la Commission nationale a considéré le dossier comme suffisamment complet pour être soumis au débat public.

### **Pour la CNDP, la cinquième saisine sur un projet de nature nucléaire**

Depuis 2002, la Commission nationale du débat public a été saisie de plusieurs projets situés à différents niveaux de la filière nucléaire pour lesquels elle a utilisé, en fonction des caractéristiques de chacun, l'éventail des réponses que la loi met à sa disposition :

- le projet international de réacteur expérimental sur la fusion nucléaire, dit ITER, sur lequel elle a organisé elle-même un débat public début 2006 ;
- le projet « Georges Besse II » de renouvellement de l'usine d'enrichissement d'uranium du Tricastin, pour lequel elle a décidé en mai 2004 un débat public dont elle a confié l'organisation au maître d'ouvrage Areva qui s'est déroulé fin 2004 ;
- le projet de réacteur de recherche « Jules Horowitz » au sujet duquel la CNDP a recommandé au Commissariat à l'énergie atomique, de mener une concertation fin 2004 ;
- la question de la gestion des déchets radioactifs à haute activité et à vie longue, qui a fait l'objet d'un débat organisé par la CNDP de fin 2005 à début 2006 ;
- le projet de construction dans la Manche du premier réacteur nucléaire EPR, dit Flamanville 3, soumis à un débat public confié à une commission particulière fin 2005-début 2006.

Deux débats viendront prochainement compléter cette liste : l'un en 2012, conformément à la loi du 28 juin 2006, avant le dépôt de la demande d'autorisation de création d'un éventuel centre de stockage réversible des déchets radioactifs à haute activité et à vie longue; l'autre à propos de la gestion des déchets de faible activité et à vie longue.

Le déroulement de certains de ces débats a connu divers soubresauts : manifestations du milieu associatif, notamment du réseau Sortir du nucléaire, à l'occasion de l'un d'eux ; accusation de censure, remise en cause du secret défense et suspension de la participation de certaines associations lors d'un autre... Aussi, dès que la décision fut prise d'organiser un débat sur le projet Penly3, il pouvait apparaître qu'il allait se heurter à quelques difficultés. En fait, à l'exception de l'annulation de la réunion à Caen, il s'est déroulé dans de bonnes conditions, mêmes si certains moments ont pu s'avérer sensiblement houleux.

## Une remise en cause de l'opportunité du débat

### Pour certains, une décision en réalité déjà prise

Des représentants associatifs, se référant notamment à des interventions du Président de la République, se sont élevés contre le fait que, selon elles, la décision était déjà prise, tirant la conclusion qu'il était bien tard pour organiser un débat public. Cependant ces partenaires, faisant preuve de réalisme et souhaitant être entendus, ont été présents tout au long des échanges, ce dont on ne peut que se féliciter. Je note de surcroît que leurs porte-parole se sont désolidarisés des opérations ayant empêché la tenue de la réunion de Caen.

Cette question n'avait pas échappé au président de la commission particulière qui, dès le 26 mars, s'étonnait par courrier auprès du ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat que le rapport déjà rendu public présentant la Programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité (PPI)<sup>1</sup> mentionnait que la mise en service de ce réacteur était déjà décidée, « renforçant ainsi le scepticisme existant sur l'utilité du débat public en général, et de celui de l'EPR Penly en particulier ». Pour la même raison, le président de la CPDP s'est adressé au président d'EDF qui, lors de l'assemblée générale d'EDF, alors que le débat se déroulait, avait déclaré : « Nous gérerons la future centrale d'EDF ».

Je ne peux bien évidemment que reconnaître le bien fondé de ces démarches. J'avais d'ailleurs eu l'occasion d'évoquer une question de même nature en dressant le bilan du débat « nanotechnologies » : « rien ne porte autant atteinte au sentiment que le débat peut être utile que l'annonce, souvent précipitée pour telle ou telle raison, de décisions anticipant les enseignements susceptibles d'en être tirés ». Mais je reprends ici à mon compte les termes du bilan du débat Flamanville 3 de février 2006 : « peut-on concevoir un seul instant que la Commission nationale du débat public saisie de ce projet décide que le projet d'EPR ne justifiait pas un débat public ? Seuls auraient pu s'en réjouir ceux qui refusent le débat pour critiquer ensuite qu'il n'ait pas eu lieu ».

### Un projet remettant en cause les engagements pris lors du débat Flamanville 3

Le projet Flamanville 3 avait été présenté à l'époque comme une « tête de série » qui devait permettre d'acquérir une solide expérience de construction et d'exploitation de ce type de centrale et d'être prêt le moment venu pour le renouvellement du parc existant. Constatant que tel n'était pas le cas, nombre d'intervenants ont accusé le maître d'ouvrage de mauvaise foi, critique repoussée par EDF qui affirme qu'en réalisant une tranche isolée à Penly il ne se situe pas dans une logique de renouvellement.

<sup>1</sup> Cf. Rapport au Parlement « Programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité, période 2009 - 2020 », paragraphe « L'objectif d'optimisation de l'exploitation du parc nucléaire et la mise en service de 2 EPR » : Cette préoccupation, allée à la nécessité de lisser l'effort d'investissement de renouvellement du parc nucléaire existant et de maintenir les compétences industrielles de cette filière, justifient la mise en service déjà décidée de deux réacteurs de nouvelle génération, le premier à Flamanville étant prévu en 2012, le deuxième à Penly en 2017. Ces considérations pourront justifier également le lancement de nouvelles capacités EPR à l'issue de la construction de l'EPR de Penly ».

## Le projet Penly 3

Considérant son projet cohérent avec la politique énergétique de la France, EDF souhaite, en collaboration avec GDF Suez, Total, Enel et E.ON, construire une nouvelle unité nucléaire d'une puissance de 1650 mégawatts. Sa production serait de l'ordre de 13 milliards de kilowattheures par an, soit environ 2,5 % de la production française, pendant une durée prévisionnelle de 60 ans, contribuant ainsi à l'horizon de sa mise en service à l'équilibre estimé entre production et consommation d'électricité. Le coût de production évalué pour Penly 3 serait de l'ordre de 5,5 à 6 centimes d'euro par kilowattheure, contre 7 à 10 centimes dans le cas d'une centrale au gaz ou au charbon. Le début de la construction est envisagé pour 2012, son coût prévisionnel, financé sur fonds propres ou par recours à l'emprunt, s'établissant à environ 4 milliards €. Suite à une décision des pouvoirs publics prise en cours de débat, EDF exploitera seul ce réacteur, répondant de ce fait à un souci fortement exprimé au début des échanges, en particulier par la CGT.

### Pourquoi un nouveau réacteur EPR ?

#### Les raisons selon EDF

En 2008-2009, la Programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité (PPI) a identifié le besoin d'une nouvelle unité de production électronucléaire de type EPR, avec une mise en service en 2017. Même si à la suite du Grenelle de l'environnement l'Etat a lancé un vaste programme d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables, un constat a été dressé : ceci ne suffirait pas à satisfaire la consommation d'électricité. C'est pourquoi l'Etat a prévu, en complément, de recourir à d'autres moyens de production, dont notamment des moyens de production nucléaires. EDF s'est engagé à répondre à cette attente tout en développant un programme d'énergies renouvelables (4 000 mégawatts, dont 3 500 pour l'éolien et 500 pour le solaire photovoltaïque).

EDF a reconnu en outre qu'à l'horizon 2020 une incertitude forte de l'ordre d'une centaine de milliards de kilowattheures subsiste quant à l'évolution de la consommation. La construction d'un EPR répond pour EDF à la nécessité de tenir compte de cette incertitude et de faire face à la prochaine fermeture de centrales à charbon.

#### Les doutes qu'elles suscitent

Nous touchons ici la question de l'opportunité du projet, essentielle pour tous les débats publics. Loin, comme d'autres, d'être assurée que l'ensemble des scénarii d'évolution et de maîtrise des consommations d'énergie, d'électricité et de production d'énergies renouvelables ont été pris en compte pour évaluer la faisabilité d'alternatives au projet, la Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement (FNE) a saisi la CPDP d'une demande d'étude complémentaire indépendante portant notamment sur ce thème majeur. La Commission nationale a décidé de faire droit à cette demande<sup>2</sup>. Après appel d'offres, elle a confié ce travail au bureau d'études « Energies demain ». La restitution des résultats de cette expertise a fait l'objet d'une réunion publique spécifique supplémentaire le 5 juillet à Dieppe.

Notons que les débats concernant les questions énergétiques, en particulier ceux qui intéressent la production ou le transport de l'électricité, donnent lieu à de vives controverses sur la politique développée par notre pays et sur les moyens mis en œuvre ou envisagés pour satisfaire nos besoins de consommation et sont propices à des demandes de cette nature. C'est ainsi que de telles études ont été demandées et conduites à l'occasion des précédents débats sur la liaison électrique aérienne entre la France et l'Espagne, la ligne THT Cotentin-Maine et la construction de la centrale électrique Flamanville 3.

<sup>2</sup> Rappelons que la loi confie à la CNDP le soin de décider de faire procéder aux études complémentaires, dont elle assure le financement.

## L'étude complémentaire

L'étude complémentaire peut être consultée sur le site Internet de la CPDP. On peut dire qu'elle donne satisfaction à ceux qui jugent ce projet comme inopportun au regard des besoins de consommation à venir. En effet, répondant à la question « *Dans quels scénarii d'évolution de la demande nationale la construction du réacteur Penly 3 est-elle réellement nécessaire à la sécurité d'approvisionnement du territoire français ?* », le cabinet d'études « Energies demain » conclut : « *de notre point de vue, la réalisation de Penly 3 ne répond pas à des besoins électriques nationaux. On a pu voir qu'on savait apporter une réponse aux besoins électriques sans programmer Penly 3 en termes de modélisation... ; plus on va être volontaire en termes de maîtrise de la demande d'électricité, moins on va solliciter les réacteurs nucléaires... ; plus on va économiser de l'électricité, plus on va économiser du CO<sub>2</sub>, puisque les centrales thermiques à flamme classiques vont moins fonctionner, de même que les importations de courant électrique vont diminuer* ».

Cette conclusion est allée dans le sens des opposants et a suscité des critiques de la part des défenseurs du projet, en particulier sur les hypothèses et critères sous-tendant la modélisation réalisée par « Energies demain ». Dans ces conditions, ceci a incité la FNE à demander un moratoire.

## Pourquoi à Penly ?

Plusieurs raisons sont invoquées par le maître d'ouvrage. EDF est déjà propriétaire des terrains sur lesquels s'édifierait le nouveau réacteur. Ensuite, le site avait été préparé dans les années 1980/1990 pour pouvoir accueillir jusqu'à quatre unités de production. Par ailleurs, ce type de centrale nécessite une source de refroidissement importante et la Manche offre en la matière des caractéristiques optimales. Enfin, nombre d'acteurs haut-normands ont manifesté le souhait d'accueillir le projet bien qu'il se situe en bordure de la mer la plus fréquentée du globe et au cœur d'une région littorale regroupant plus de 100 000 habitants dans sa communauté de communes, dont plus de 30 000 pour la seule ville de Dieppe.

## Des arguments difficilement conciliables

### Une incompatibilité des discours

Le débat a-t-il mis en lumière, comme l'a soutenu à Rouen une conseillère régionale, « les paradoxes » de la politique énergétique française ? Peut-être pour certains mais, à mon sens, il a plutôt illustré l'incompatibilité des discours tenus par les défenseurs de l'énergie nucléaire et par ses contempteurs. Aux premiers qui soutiennent que son développement contribue fortement à l'indépendance énergétique, les seconds opposent les importations d'uranium. Lorsque d'un côté on souligne le très faible niveau d'émission de CO<sub>2</sub> de chaque kilowattheure produit, on en doute fortement de l'autre puisque la demande d'étude complémentaire évoquée ci-dessus porte également sur ce sujet, et que l'on juge exagérée l'importance que l'on attribue au secteur nucléaire dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre en raison de sa contribution marginale à la production mondiale d'énergie.

Les perspectives officielles de consommation ont par ailleurs été accusées de surévaluer les besoins, justifiant par là-même une surproduction destinée en réalité à être exportée. Le coût du kilowattheure a également donné lieu à controverse : si EDF affirme qu'il intègre les coûts de démantèlement et de gestion des déchets<sup>3</sup>, il semble que ceci ne suffise pas à emporter la conviction de ses interlocuteurs qui sont revenus maintes fois sur le sujet. L'argument de la contribution du projet au développement de l'emploi (3 000 personnes sur le chantier, dit EDF) s'est aussi heurté au scepticisme de certains pour lesquels les énergies renouvelables en créent

<sup>3</sup> On peut à ce sujet se référer à l'intervention lors du débat public de 2005-2006 sur la gestion des déchets radioactifs de M. Didier Gasse, conseiller maître à la Cour des comptes, et au rapport de la Cour sur le financement des déchets et du démantèlement des centrales.

davantage (On se demande aussi si la majorité des salariés qui travailleront à Penly3 seront ou non issus de la région dieppoise). De même, si pour le maître d'ouvrage la construction de cet EPR doit répondre aux besoins de consommation, elle vise en réalité pour d'autres, comme la Fédération pour une alternative sociale et écologique 76, à pourvoir EDF et GDF Suez d'un savoir-faire d'ensemblier nucléaire en vue de concourir sur les marchés internationaux.

Cette opposition apparaît clairement à la lecture des cahiers d'acteurs ; je ne peux dans ce bilan que me référer à certains d'entre eux, la CPDP en ayant reçu plus d'une trentaine. Pour les défenseurs de l'EPR, ce projet est un complément indispensable aux énergies renouvelables (CCI de Dieppe), procède d'une anticipation intelligente pour faire face à nos besoins futurs (Société française d'énergie nucléaire - SFEN), est une chance pour le territoire, le développement économique et pour l'emploi (Ville de Dieppe) ou revêt une nécessité absolue (Sauvons le climat). Selon les opposants, il va à l'encontre des objectifs affirmés par le « paquet climat énergie » de l'Union européenne et par la loi Grenelle 1 (Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest - ACRO), constitue un déni démocratique au service du capitalisme (Fédération pour une alternative sociale et écologique 76), traduit un mépris des besoins énergétiques, de la rationalité économique et des principes élémentaires de sécurité (le collectif « Stop EPR ni ici, ni ailleurs » qui demande un moratoire) ; et certains, à l'image de Sud énergie, de demander un référendum sur le thème : « *Investir 5 milliards d'euros dans l'EPR ou investir 5 milliards d'euros dans un plan d'économies d'énergies* ».

### Sans oublier d'autres problèmes

D'autres problèmes ont été abordés au cours du débat à propos desquels les discussions furent longues et animées : le changement climatique, le coût réel de l'électricité produite par le nucléaire, la protection des travailleurs - notamment de la sous-traitance -, les modalités du suivi médical des personnels, les règles d'inspection et de contrôle par les divers organismes concernés, le démantèlement des centrales, la pollution marine ; on a aussi évoqué la distribution des pastilles d'iode, les transports de matières radioactives, le suréquipement électronucléaire de la Seine-Maritime, ce que fait EDF en matière d'économies d'énergie, la gouvernance du secteur, les conséquences économiques du chantier et bien évidemment, la controverse qui traverse notre société : énergie nucléaire ou/et énergies renouvelables. D'ailleurs, à la même époque, se déroulait non loin, un débat sur un projet de développement d'énergie renouvelable : un parc d'éoliennes au large du Tréport.

On met ici le doigt sur la diversité des thèmes abordés lors de ce débat qui a été enrichi par des témoignages fort intéressants d'experts extérieurs sollicités par la CPDP et la présentation de l'étude du cabinet « Energies demain ».

## Déchets, sûreté, sécurité

### Déchets et émissions de CO<sub>2</sub> : d'un côté des assurances, de l'autre des doutes

A l'image des autres débats sur des questions nucléaires, a été évoqué le problème des déchets et des rejets, en particulier de CO<sub>2</sub>. EDF assure que la centrale de Penly produira chaque année à peu près 80 mètres cubes de déchets, dont moins de 10 % concentrent la quasi-totalité de la radioactivité. Mais on a entendu en écho les mêmes critiques et mêmes inquiétudes que celles qui furent exprimées lors du débat public consacré en 2005-2006 à leur gestion. Lorsque le maître d'ouvrage affirme que « *Penly 3 pourrait réaliser une réduction des rejets radioactifs de l'ordre de 20 à 25 % par rapport à ce que rejettent ses équivalents et que la population la plus exposée supporterait une dose de radioactivité 50 fois inférieure à la radioactivité naturelle* », ceci n'empêche nullement certains participants de faire part de leurs doutes et de mentionner à plusieurs reprises la question du stockage du MOX et celle des rejets de tritium.



A propos des rejets de CO<sub>2</sub>, les représentants d'EDF ont souligné à maintes reprises que le nucléaire se place bien en termes d'émissions de gaz à effet de serre par rapport aux centrales à gaz ou à charbon. Mais ces arguments n'ont pas suffi pas à satisfaire le besoin d'information de l'ensemble de ses interlocuteurs dont certains ont souhaité élargir la question au contenu en gaz à effet de serre de l'électricité consommée en France.

### Sûreté et sécurité

Le maître d'ouvrage a détaillé les axes principaux qui ont guidé sa conception de l'EPR dans le domaine de la sûreté : amélioration de la fiabilité d'ensemble ; renforcement de la robustesse vis-à-vis des incidents ou accidents, notamment pour en limiter les conséquences (on retrouve ici la question de la résistance des installations à la chute éventuelle d'un avion) ; accroissement de la résistance vis-à-vis des agressions externes. Les représentants de l'autorité de sûreté nucléaire (ASN) ont été particulièrement sollicités à ces propos. EDF et l'ASN ont également évoqué les mesures prises dans ces domaines pour Flamanville 3, sans emporter la conviction des opposants. EDF rappelle que quand Penly 3 commencera ses essais de mise en service, Flamanville 3 fonctionnera déjà depuis plusieurs années, permettant de tenir compte de l'expérience accumulée, bien que l'on ait appris en cours de débat que les travaux prévus à Flamanville seront allongés d'au moins deux ans.

Concernant ces informations en matière de sûreté et de sécurité, j'ai déjà eu l'occasion de le souligner lors de bilans précédents sur des projets industriels, il est regrettable que de nombreux éléments (études de dangers, de maîtrise des risques, d'impact) ne soient disponibles qu'au stade du dossier de demande d'autorisation de création, soit bien après le débat public, ce qui induit au cours de ce dernier un déphasage persistant entre questions - légitimes et parfois ponctuelles - du public et précision des réponses du maître d'ouvrage.

Je ne voudrais pas oublier un thème très sensible qui a traversé le débat : celui des conditions de travail des sous-traitants dont certains sont venus à plusieurs reprises témoigner, souvent de manière poignante, des difficultés rencontrées. Une réunion non publique entre partenaires a permis de définir l'organisation de la réunion d'Yvetôt et pourrait donner lieu à de prochains contacts entre syndicats et maîtrise d'ouvrage. Voici, sans doute, un sujet qui ne devra pas être oublié une fois le débat terminé.

## Quel bilan peut-on tirer de ce débat ?

### Un débat passionnant, passionné et correct

Treize réunions publiques, dont une rajoutée pour présenter les résultats de l'expertise complémentaire le 5 juillet à Dieppe, ont réuni plus de 2 000 participants, soit environ 160 personnes à chaque réunion. 24 500 visites ont été enregistrées sur le site internet dédié au débat et ont donné lieu à 277 questions posées sur ce media qui a reçu également 60 avis/contributions. 33 cahiers d'acteurs ont été rédigés aussi bien par des associations, des élus, des professionnels, des partis politiques et des organisations syndicales. Le budget du débat se situe à 1 M€. Ces chiffres illustrent l'intérêt ressenti pour ce projet qui a néanmoins mobilisé plus d'« initiés » que de « profanes ».

Ce débat, qui a parfois été agité, s'est en réalité bien passé à l'exception de l'annulation de la réunion prévue à Caen ; les échanges ont été fournis, argumentés. Il faut remercier ici tant la CPDP qui a animé le débat que les divers participants qui ont su débattre sur un sujet dont on aurait pu penser à l'origine qu'il serait propice à de plus vives empoignades verbales. Il faut s'en féliciter : ceci prouve que l'on peut échanger sur des thèmes polémiques sans tomber dans des postures extrêmes comme ce fut malheureusement le cas lors d'un récent débat. Un autre aspect mérite d'être souligné : la commission particulière a voulu un débat « éco-responsable ». Le choix



des prestataires a été opéré à partir de critères environnementaux et, pour éviter de nombreux déplacements, trente sept réunions téléphoniques ont été organisées entre ses membres. Je ne peux qu'encourager une évolution de cette nature.

Grâce à tous les participants, rien n'a en réalité été laissé de côté. Ce débat illustre on ne peut mieux l'amélioration des connaissances du public, et surtout de ses représentants associatifs, dans des domaines de haute technicité.

### **La question nucléaire appelle encore de part et d'autre plus d'efforts de conviction**

Ce débat semble montrer que les débats et discours nombreux, ne serait-ce que ces dernières années, autour de la production d'énergie nucléaire et des risques qui lui sont reprochés n'ont pas encore fait passer au sein de l'ensemble de l'opinion publique la conviction que les efforts déployés par les industriels permettent de tendre vers le moindre risque. Il semble bien que la suspicion règne à l'égard du discours des professionnels et des représentants de l'Etat et que les arguments qui leur sont opposés se sont largement enrichis et diversifiés, dépassant le seul réflexe « NIMBY ».

### **Un mot est revenu fréquemment : celui d'incertitude**

Incertitudes sur l'utilité de ce projet, les emplois, l'évolution de la consommation à l'horizon 2020, les risques, la possibilité de tirer à temps des enseignements des expériences passées, notamment celle de Flamanville ; sans compter celles ressenties par certains sur l'étude complémentaire ou sur l'atteinte des objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement.

En fait, chacun semble être resté sur ses positions : les défenseurs de Penly n'ont pas développé de doutes quant à sa nécessité, les opposants n'ont pas été convaincus par les arguments des premiers. Mais je souhaiterais néanmoins remarquer qu'un projet tel que celui de Penly 3 n'offre que de très rares marges de manœuvre et conduit les participants à s'enfermer dans un débat manichéen, contrairement à d'autres débats offrant des degrés de liberté plus importants en fonction de la nature du projet. Il est plus aisé de prévoir des adaptations à un projet routier qu'à une installation industrielle de cette nature.

Par ailleurs, il est apparu clairement que les participants ignorent dans une large mesure le processus de prise de décision. Sans nul doute convient-il de le décrire et de le répéter pour éviter diverses incompréhensions. Le public doit clairement être informé de l'autorité ou de l'organisme décideur. Nous l'avons déjà constaté à l'occasion de nombreux débats publics.

### **Un débat sur *un* projet ne se résume pas à un débat sur *le* projet**

Il semble intéressant de souligner un autre élément. Si l'on a parlé directement du projet en lui-même, une forte proportion des échanges ont eu trait à d'autres préoccupations à caractère plus général. Ceci signifierait-il que la frontière entre débat sur projet et débat sur option générale tendrait à s'estomper ? Ce serait aller un peu loin, mais il faut reconnaître que la qualité croissante des interventions des maîtres d'ouvrages comme de leurs interlocuteurs et le spectre des questions soulevées font de la « montée en généralité » l'une des caractéristiques des débats ; la CPDP l'avait d'ailleurs anticipé lorsque l'on se réfère aux thèmes des différentes réunions. C'est ce que sous-entend d'ailleurs indirectement à Yvetot un représentant du NPA et de deux collectifs: *« je trouve que l'intérêt de ce débat, c'est quand même l'ouverture sur la démocratie ;... c'est justement la rencontre de ces collectifs de réflexion, les rencontres entre le collectif « Stop-EPR, ni à Penly ni ailleurs », les collectifs de travailleurs et les échanges qu'ils peuvent avoir et la conscience qui a pu s'élever au cours de ce débat... »*.

Cette diversité des thèmes abordés illustre parfaitement la diffusion dans notre société de l'idée de développement durable : favoriser les énergies renouvelables, progresser dans les économies

d'énergie, responsabiliser les producteurs et les consommateurs... Tout ceci ouvrant sur les questions plus larges d'indépendance énergétique, de compétitivité internationale, autant de thèmes rencontrés au fil des débats organisés par la CNDP. Il est cependant à souligner qu'alors que se déroulait en parallèle un débat sur le projet d'un parc éolien en mer porté par la Compagnie du vent, aucun lien ne s'est produit entre les deux débats.

Dans l'hypothèse où EDF concrétiserait son projet, il semble plus que nécessaire qu'une telle décision soit suivie d'une vaste concertation sur les différentes questions soulevées, conformément à l'article 246 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national sur l'environnement. Citons, entre autres, les problèmes de sécurité, les modalités de suivi médical des salariés, les conditions de travail de la sous-traitance, les retombées économiques locales susceptibles d'être favorisées par le maître d'ouvrage, les conditions d'accueil et de travail lors du chantier, ainsi évidemment que les conditions de sûreté et de sécurité de Penly 3.

Ce bilan sera rendu public avant la fin du délai de deux mois suivant la clôture du débat. Le maître d'ouvrage disposera alors de trois mois pour arrêter, expliciter et rendre publique sa décision quant au principe et aux conditions de la poursuite du projet.

Philippe DESLANDES







**Commission nationale du débat public**  
20, avenue de Ségur - 75007 Paris  
Tél: 01 42 19 20 26 - Fax: 01 42 19 17 90  
e-mail: [contact@debatpublic.fr](mailto:contact@debatpublic.fr)  
[www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)

